

# SA POSIB

OCTOBRE 2013 N° 35

JOURNAL GRATUIT

## RASSEMBLEMENT POPULAIRE LAMENTINOIS (RPL)

### EDITORIAL



**Daniel Marie-Sainte**  
Conseiller municipal  
RPL  
Vice-président du  
Conseil régional

Le règlement intérieur de la municipalité du Lamentin prévoit que le conseil municipal se réunisse une fois par mois, le dernier jeudi, sauf au mois d'août.

Déjà au mois de juillet 2013, le conseil municipal n'a pu se réunir à la date convenue, faute de quorum. Moins de la moitié des élus de la majorité municipale s'est déplacée ; le maire et son premier adjoint n'étaient pas présents.

Plus surprenant encore, les conseillers municipaux du Lamentin ont reçu un courrier du maire leur apprenant que le conseil municipal et le bureau municipal ne seraient pas convoqués au mois de septembre à cause du manque de dossiers !!! C'est la première fois durant la mandature qui a commencé en mars 2008 que de tels faits se produisent. Que signifient-ils ?

Les élus de "Bâtir Le Pays Martinique", le maire-président en premier, sont-ils à

bout d'idées et de souffle ?

Il est scandaleux que dans une ville de 40.000 habitants, capitale économique du pays, qui concentre tant de problèmes de chômage et de délinquance, où se sont récemment produits des actes d'une violence extrême, le maire n'ait pas jugé utile de réunir les élus municipaux afin de décider de mesures à prendre dans le domaine de la sécurité dans les différents quartiers de la ville.

En outre, il faut savoir qu'à chaque réunion du conseil municipal, les élus ont la possibilité d'exposer les problèmes rencontrés par la population dans les différents quartiers.

En tant que chef du groupe des élus RPL, je ne manque aucune occasion de faire remonter les demandes des administrés.

Il est déplorable pour la démocratie que le maire ait décidé de supprimer la séance mensuelle du conseil municipal prévue au mois de septembre.

### POUR LA RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DES ASSOCIATIONS

La fête patronale du Lamentin est une coutume qui rime avec drapeaux tricolores pavoisant tous les bâtiments publics et poteaux. Nous ne sommes pas contre, mais ce qui nous gêne dans cette joyeuse parade, c'est la non représentativité des associations lamentinoises - culturelles, sportives, des personnes âgées - sans oublier les majorettes, fanfares et orchestres de rue, tous les actifs dans la vie de la cité.

Soyons chauvins, faisons preuve de chauvinisme sans exception sommaire et arbitraire.

La fête patronale, c'est l'affaire de tous et de toute la population sans exclusion. Sortons nos fanions, étendards multicolores, signes de richesse et d'unité, pour accompagner le drapeau tricolore, car les associations sont la preuve manifeste de la vitalité de la force de la cité.

A.D.

**Oui, c'est possible**

### RIEN NE VA PLUS A LA MAIRIE

Dans un article du 14 août que le journal *France-Antilles* a consacré à Pierre Samot, le journaliste s'interroge pour savoir si le maire du Lamentin, qui a déclaré qu'il se représentera aux élections municipales, fait confiance à son premier et deuxième adjoints.

Cette réflexion nous confirme l'état d'esprit négatif et improductif qui règne à la mairie du Lamentin. Elle confirme également le manque de sagesse de Pierre Samot qui, malgré son âge avancé, veut s'accrocher à tout prix à ses multiples mandats. Mandat de maire, mandat de président de la CACEM, mandat de président de la SEMAVIL, président du centre de gestion. Autant de mandats qui expliquent la décadence de la mairie.

Est-ce que le maire a oublié que, quelques années auparavant, au début de sa mandature, ils étaient nombreux à dire que, lui, il n'avait pas l'étoffe d'un maire ?

Loïc Léry

Publié par :  
Le Rassemblement  
Populaire Lamentinois  
Directeur de publication :  
Daniel Marie-Sainte  
0696 31 64 24

### LA PERMANENCE DU MIM

5 rue des Barrières  
Daniel Marie-Sainte reçoit  
tous les jeudis de 16h00 à  
18h00, sauf le dernier  
jeudi du mois

## LE MAIRE DU LAMENTIN - PRÉSIDENT DE LA CACEM - DOIT PRENDRE SES RESPONSABILITES

Depuis plus d'un mois, un conflit social oppose certains chauffeurs de bus du réseau Mozaïk à leur employeur.

Cette grève a provoqué la non-desserte de plusieurs lignes de bus, en particulier sur le territoire du Lamentin.

Le maire du Lamentin reste muet et inactif.

Or, il faut savoir que les maires des quatre communes du centre de la Martinique ont désigné le maire du Lamentin à la présidence de la CACEM et lui ont transféré la responsabilité d'organiser le transport public des passagers dépourvus de moyens de locomotion.

Le maire du Lamentin-président de la CACEM, en tant de donneur d'ordre, a choisi d'attribuer la mission de service public de transport de personnes à un groupement constitué, pour la circonstance, de la CFTU et d'autres entreprises cotraitantes.

Certaines de ces entreprises ont, à leur tour, avec l'accord du maire du Lamentin-président de la CACEM, confié à d'autres le soin de desservir certaines lignes. Ces autres entreprises sont désignées sous le vocable de sous-traitants.

La législation en vigueur impose au don-

neur d'ordre, donc au maire du Lamentin-président de la CACEM, de s'assurer que tant les entreprises cotraitantes que les sous-traitants respectent toutes les dispositions légales définies par le Code des Marchés Publics, le Code des Transports mais aussi le Code du Travail.

Or les syndicats, représentant les chauffeurs salariés concernés, dénoncent le non respect de plusieurs dispositions légales et réclament l'ouverture de discussions pour obtenir l'application des lois.

Face à ces demandes maintes fois répétées, malgré la gêne certaine que cause ce conflit de travail aux nombreux voyageurs de condition modeste, le maire du Lamentin-président de la CACEM reste silencieux.

Il refuse d'organiser une table ronde avec les différents acteurs du transport du territoire de la CACEM.

Plus grave encore, il refuse de réunir le conseil municipal, qui regroupe les représentants de la population du Lamentin, pour débattre des dispositions à prendre pour sortir de ce long conflit social qui affecte les habitants des différents quartiers de la commune.

Le maire du Lamentin doit sortir de la torpeur et prendre ses responsabilités ! DMS

## C'EST A QUI, CETTE EMPREINTE DIGITALE ? SA POSIB OUVRE L'ENQUÊTE

Vous avez vu les affiches et entendu les annonces à la radio - *i lè pou nou fè fos - Matnik solid* ? Cette campagne publicitaire, qui a dû coûter une fortune, est sans objet ; il ne nous informe pas (comme les campagnes en faveur du dépistage, par exemple), il ne nous avertit pas (comme les campagnes anti-drogue ou anti-alcool, par exemple). Alors à quoi sert-il ?

D'après nous, il sert à couvrir la Martinique d'une empreinte digitale, car les élections approchent.

Souvenez-vous de la carte qui a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de l'île avant les dernières élections régionales, et qui portait en arrière-plan une empreinte digitale ?

Mais qui veut mettre la main sur la Martinique? Cette empreinte digitale appartient à qui ?

Si vous avez la réponse, contactez-nous.

Sa Posib mène l'enquête !

EFG

**Les élections municipales auront lieu en mars 2014. Etes-vous inscrit sur la liste électorale ? Ne laissez pas les autres choisir pour vous.**